

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD\_26\_058  
DIA 079 195 26 00027

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 79 avenue Saint-Hubert » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 79 avenue Saint-Hubert » et cadastrée section 017 AL n° 610 d'une superficie totale d'environ 228 m<sup>2</sup> appartenant à Consorts MENARD.

**ARTICLE 2** : Maitre Jean-Philippe ARNAUD, notaire à BRESSUIRE, 44 boulevard de Thouars (79300), chargé de cette vente, sera informé de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS

Le 12 mai 2026

P/Le Maire,  
et par délégation Jérôme BARON  
Maire-adjoint délégué au foncier et à la revitalisation